



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-642

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2025-642

Commune de FLOIRAC - Végétalisation de la cour d'école Pasteur - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Floirac souhaite mettre en œuvre la transformation de la cour élémentaire Pasteur dans le cadre de la végétalisation des cours d'école de la commune. L'école Pasteur se situe à proximité des équipements communaux et jouxte la voie Eymet, liaison douce vers le reste de la métropole.

La surface d'étude couvre une superficie de 3 000 m² et la cour actuelle est composée d'un préau, d'un vaste espace sportif, d'un jardin potager, de quelques espaces de pelouse et d'une lisière arbustive.

A travers la renaturation de la cour de l'école, la Ville a pour objectifs de créer une cour qui respire, une cour vivante et une cour pour tous.

La ville de Floirac sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2024-2027 pour un financement à hauteur de 52 005,60 € HT. Cette demande est relative à la fiche action C060372 et répond aux critères du règlement d'intervention « nature agriculture et alimentation ».

Les objectifs du projet de végétalisation de la cour d'école

Les objectifs recherchés par la Ville sont communs à toutes les écoles concernées par le projet de végétalisation :

- Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école de façon à lutter contre les îlots de chaleur
- Offrir aux élèves une proximité avec la nature et des supports pédagogiques autour du vivant. Explorer les bienfaits du contact à la nature pour les enfants
- Dégenrer les espaces récréatifs, équilibrer l'utilisation des espaces, installer du mobilier qualitatif

Le projet de végétalisation de la cour de l'école Pasteur

Le projet se construit autour de :

- Un terrain de sport réduit de moitié,

- Une surface de canopée largement développée avec la plantation de 20 arbres,
- Des massifs plantés sur plus de 200m², avec une diversité botanique, plantation de vivaces, arbustes, arbres,
- Une gestion des eaux pluviales repensée avec une scénarisation du chemin de l'eau et la création de 100m² de noue,
- Un jardin potager repensé et équipé pour accueillir la biodiversité,
- Une aire de jeux inclusive en bois,
- Du mobilier permettant la pause et le regroupement (bancs, gradins, table de pique-nique, table de jeux),
- Une diversité de revêtements de sols mise en place avec un objectif de porosité optimale.

Les essences ont été sélectionnées pour leur résistance à la sécheresse lors des saisons chaudes et à l'humidité l'hiver. Elles ont aussi une capacité à se développer dans des sols très argileux. Les arbres sont choisis aussi pour leur capacité à marquer les saisons et leurs intérêts pour la biodiversité (coloration d'automne, floraison abondante, baies pour les oiseaux, essences mellifères,etc.).

Aucune essences toxique, épineuse ou envahissante ne sera plantée.

Les cotonéasters présents dans la cour ont été supprimés.

Le budget prévisionnel

Le budget définitif total dédié à la végétalisation de la cour de l'école Pasteur de Floirac est de 104 011,20 € HT.

Conformément au règlement nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. Ici le soutien financier proposé est de 52 005,60 € HT.

BUDGET GLOBAL 2025 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES HT €	
Coût des travaux éligibles :			
<ul style="list-style-type: none"> - Terrassement - Désimperméabilisation - Plantations 	104 011,20 HT	Commune de Floirac Bordeaux Métropole	52 005,60 € HT 52 005,60 € HT
TOTAL GENERAL HT	104 011,20 HT		104 011,20 € HT

Modalités de versement des participations financières.

Le fonds de concours proposé pour ces travaux par Bordeaux Métropole à la ville de Floirac pour l'année 2025 s'élève donc à **52 005,60 € HT**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivité territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du conseil municipale de Floirac n°2025-60 du 16 juin 2025 relatant la demande de subvention à la Métropole pour les travaux de végétalisation de la cour d'école Pasteur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Floirac, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation de la biodiversité, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en Ville.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours relatif à la végétalisation de la cour d'école Pasteur d'un montant global de **52 005,60 € HT** à la commune de Floirac.

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Floirac la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer le fonds de concours pour la réalisation des travaux de végétalisation de la cour d'école Pasteur sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,